

Commune de PUIMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 29 septembre 2022

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 13

Présents : Maryse AUBRY, Nadine BLANCHARD, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Laurent GIRARD-BEGUIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Frédérique PELLISSIER pouvoir à Maryse AUBRY,

Absents : Romain BERGIER

Secrétaire de séance : Nadine BLANCHARD

Délibération 38/22

OBJET : ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL D'AIDE AU CLASSEMENT ET A LA VALORISATION DES ARCHIVES

Le maire explique à l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence propose, dans le cadre de l'article L452-40 du code général de la fonction publique et par délibérations en date du 23/05/2003 et du 12/04/2022, un service intercommunal facultatif d'aide au classement et à la valorisation des archives auquel peuvent adhérer les collectivités intéressées.

La collectivité adhérente peut obtenir de ce service :

- un diagnostic sur les travaux à réaliser (permettant l'évaluation du coût de l'opération) et organisation ;
- le classement des fonds dans le respect des méthodes de classement ;
- la rédaction d'instruments de recherche ;
- l'informatisation des données ;
- la préparation des éliminations et rédaction des bordereaux visés obligatoirement par le Directeur des Archives Départementales ;
- la formation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives et conseil en matière de communicabilité ;
- le conseil pour le conditionnement des documents et la préparation de ceux nécessitant une restauration ;
- l'assistance au déménagement de salles d'archives ;
- le récolement ;
- l'assistance dans la gestion des documents numériques ;
- la participation à la mise en valeur de ce patrimoine communal par tout moyen ou support (exposition, CD-ROM, publication, actions pédagogiques, soirées lecture...).

L'adhésion au service n'entraîne aucune charge permanente pour la collectivité adhérente ; sa participation aux frais de fonctionnement du service d'aide au classement sera fixée conformément à la délibération annuelle du conseil d'administration du Centre de Gestion relative aux tarifs des services facultatifs.

Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique autorisant les centres de gestion à assurer à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial une mission d'archivage ;

Considérant que la commune doit réorganiser ses archives et que les conseils de ce service lui seraient utiles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'ADHERER au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 29 septembre 2022 ;

AUTORISE le maire à signer la convention telle qu'elle figure en annexe ;

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Nadine BLANCHARD

Le Maire,
Fabien BONINO



Commune de PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 29 septembre 2022

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 13

Présents : Maryse AUBRY, Nadine BLANCHARD, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Laurent GIRARD-BEGUIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Frédérique PELLISSIER pouvoir à Maryse AUBRY,

Absents : Romain BERGIER,

Secrétaire de séance : Nadine BLANCHARD

Délibération 39/22

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE DLVAGGLO

Par délibération n° CC-12-07-22 du 05 juillet 2022, le conseil communautaire de DLVAGGLO a arrêté le projet du Programme Local de l'Habitat 2022-2027.

Conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, chaque commune doit émettre un avis.

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 de DLVAGGLO.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Nadine BLANCHARD

Le Maire,
Fabien BONINO



Commune de PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 29 septembre 2022

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 13

Présents : Maryse AUBRY, Nadine BLANCHARD, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Laurent GIRARD-BEGUIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Frédérique PELLISSIER pouvoir à Maryse AUBRY

Absents : Romain BERGIER

Secrétaire de séance : Nadine BLANCHARD

Délibération 41/22

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à la nouvelle association « Comité des fêtes » d'un montant de 550.00€ (cinq-cent-cinquante euros).

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Nadine BLANCHARD



Le Maire,
Fabien BONINO



Commune de PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 29 septembre 2022

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 13

Présents : Maryse AUBRY, Nadine BLANCHARD, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Laurent GIRARD-BEGUIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Frédérique PELLISSIER pouvoir à Maryse AUBRY

Absents : Romain BERGIER

Secrétaire de séance : Nadine BLANCHARD

Délibération 40/22

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU PARC NATRUEL REGIONAL DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et la nécessité de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour représenter la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE les délégués au syndicat du PNRV :

Membres titulaires : - Elisabeth SACIER

Membres suppléants :- Stéphane SIMON

- Monique BOUTEILLE

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Nadine BLANCHARD



Le Maire,
Fabien BONINO

